

## Flash fiscal : aperçu du futur crédit d'impôt "Investissement industries vertes"

25 mai 2023 – Feuilleton #4

Le projet de loi relatif à l'industrie verte, présenté lors du conseil des ministres du 16 mai par Bruno Le Maire, a pour objectif une **politique fiscale d'incitations aux énergies vertes**.

Plus précisément, un **crédit d'impôt** « Investissement Industries Vertes » (C3IV) devrait être inséré dans la loi de finances pour 2024 et bénéficierait :

- ✓ aux **entreprises établies en France** ;
- ✓ qui réalisent des **investissements corporels** (terrains, bâtiments, installations, équipements ou machines) ;
- ✓ ou **incorporels** (droits de brevet, licences, savoir-faire ou autres droits de propriété intellectuelle) ;
- ✓ nécessaire à la **production** :
  - de **batterie** de nouvelles générations et composants clés de batterie ;
  - de **panneaux solaires** ;
  - d'**éoliennes** ;
  - et de **pompe à chaleur**.



➡ Le **taux** de ce crédit d'impôt irait de **20 à 45%** et porterait sur le montant des investissements dans les secteurs stratégiques pour la réindustrialisation verte.

Il devrait s'imputer sur l'impôt sur les sociétés ou sur l'impôt sur le revenu (dans la catégorie des BIC) dû par les entreprises concernées.

➡ S'agissant d'un crédit d'impôt, il pourrait être **remboursable**. Nous sommes dans l'attente des précisions de la loi de finances pour 2024 sur ce point.

➡ Des **subventions additionnelles** seraient également à envisager **pour les secteurs non couverts par le C3IV**.

